La Défense, le 26 novembre 2024

Réf : 220-2024 D

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Dans le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la Police nationale, signé le 02 mars 2022, figurait la mesure annonçant la revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) pour le corps de commandement et le corps de conception et de direction.

Cette revalorisation apparaissait dans ce texte de manière explicite, à hauteur de 25% sur la période 2023-2027, avec une première étape de 10% au 1er juillet 2023, puis 5% supplémentaires au 1er janvier 2025, 5% au 1er janvier 2026 et 5% au 1er janvier 2027.

Votre administration semble nous annoncer une incertitude sur ces étapes de revalorisation, en raison du nouveau cadre budgétaire, qui nécessiterait *de facto* de nouvelles négociations. Nous sommes donc étonnés que ce protocole signé par toutes les organisations syndicales et votre prédécesseur, doive donner lieu à un nouveau cycle de négociations.

Si nous n'ignorons pas le contexte budgétaire actuel, cette remise en cause à quelques semaines de la prochaine revalorisation signée dans ce protocole (5% au 1er janvier 2025) ne laisse pas de surprendre. La mise en œuvre de ce protocole issu des négociations avec les organisations syndicales est très suivie par les policiers et il est "la parole de l'Etat".

L'incertitude budgétaire ne doit pas masquer un manque de volonté en la matière, car s'il y a bien une certitude ne souffrant pas de contestation, c'est l'engagement dont ont fait preuve les commissaires de police (à l'instar des autres corps de la Police nationale) à l'occasion des événements hors norme ayant marqué ces dernières années (émeutes de l'été 2023, JOP, visite du Pape, coupe du monde de rugby, Nouvelle-Calédonie, sans oublier la lutte contre la délinquance dans toutes ses dimensions).

Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régnault – Apt 163 – 92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6
Téléphone : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur – UNSA.

Au moment où vous avez fixé une feuille de route à vos chefs de services, appelant des résultats, la remise en cause de ces différentes étapes de revalorisation serait un bien mauvais signal envoyé au corps de conception et de direction.

Nous souhaitons donc l'évoquer auprès de vous rapidement et sommes à votre disposition ainsi que celle de votre administration pour ce faire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général
Frédéric LAUZE



MINISTERE DE L'INTERIEUR
Monsieur Bruno RETAILLEAU
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régnault – Apt 163 – 92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6
Téléphone : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur – UNSA.